



DCM2024/0625-08

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Procuration : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Etaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves TREBAOL, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALL, Raymond LE GOUEFF, Gérald TASSET, Eléonore KERMARREC, Aurélie STEPHAN, Catherine PREMEL-CABIC, Myriam BOUGARAN, Chantal VAUTRIN ;

Absente excusée et représentée : Christine BUGNY-BRILLY (pouvoir à Maurice JOLY) ;

Absentes excusées : Anne-Lise GOURIOU, Elise CADOUR,

A été élue secrétaire de séance : Sylvie BOTTA-LE ROY.

OBJET : SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur Armel GOURVIL

Directement ou indirectement parties prenantes dans une ou plusieurs associations concernées par la présente délibération, 7 élus municipaux quittent la salle et ne prennent donc pas ni part aux échanges ni part au vote : Jean-Yves L'HOSTIS, Raymond LE GOUEFF, Jean-Yves TREBAOL, Pascale ALBERT, Chantale VAUTRIN, Thomas PLUVINAGE, Myriam BOUGARAN.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la répartition des subventions à verser aux associations au titre de l'exercice 2024 suivant le tableau **annexé** à la présente délibération. Les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

Avis de la commission « Finances – Personnel – Administration Générale - Intercommunalité » : favorable à l'unanimité (n'ont pas pris part à la présentation et au vote : Madame Elise CADOUR, Monsieur Maurice JOLY, Monsieur Jean-Yves TREBAOL et Monsieur Jean-Yves L'HOSTIS).

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Secrétaire de séance,
Sylvie BOTTA-LE ROY

Fait en mairie, le 26 Juin 2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Armel GOURVIL

